

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/22

Objet : « Etudier la faisabilité d'outils mutualisés à vocation agricole »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Etudier la faisabilité d'outils mutualisés à vocation agricole** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etude technico-économique	10 000.00	CD 38	3 800.00
		CD 73	3 800.00
		Région	2 400.00
TOTAL	10 000.00	Total	10 000.00

Article 2

Le Département de la Savoie, le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 18 juin 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

